tionner les jours de marché seulement, rues des Sarrazins, du Marché, et Léon-Gambetta.

Les intéressés devront être munis d'une carte d'identité avec photographie. Des droits seront perçus en sus de cette en cours : 15 francs par mois et 1 franc par jour pour les emplacements des jours de marché.

LA RECONSTRUCTION DU MOULINS-LILLE

Le plan de reconstruction du quartier de Moulins-Lille, approuvé dans la séance du 9 février dernier, et limité à la seule rue de Ronchin, avec prolongement vers la rue de Maubeuge, celle-ci étant élargie, a été approuvé par la commission départementale, sous réserve d'un dégagement à prévoir entre le carrefour formé par les rues de Valenciennes et de Ronchin, et celui que forme la rue de Douai avec la même rue de Valenciennes. Le projet primitif a été modifié en conséquence par une rue de 22 mètres de large reliant les deux carrefours. Le Conseil donne son adhésion à ces modifications.

LE PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Il sera désormais le suivant, au total : concessions à perpétuité, selon la grandeur des fosses : pour grande personne, 3.161 fr. 35; superposition, 1.586 fr. 35; pour enfant, 1.268 fr. 35; superposition, 633 fr. 35;

Dans les mêmes conditions, pour trente ans : 484 fr. 30, 248 fr. 35, 197 fr. 35, 103 fr. 25.

Pour 15 ans : 71 fr. 57 pour grande personne et 32 fr. 57 pour enfant.

LA DISTRIBUTION D'EAU

Les nouveaux tarifs de la distribution d'eau sont adoptés avec effet rétroactif au 1er janvier 1920.

Les abonnements domestiques au compteur seront désormais de 0 fr. 70 au mc. Ceux au robinet libre sont supprimés.

En attendant la réglementation nouvelle des compteurs, on adopte des taxes à appliquer sur la base d'un abonnement pour deux personnes à 37 fr. 50.

QUE FERA-T-ON DE L'ANCIENNE MAIRIE ?

On propose de mettre l'ancienne mairie à la disposition des P.T.T., qui y construiraient un Hôtel des Téléphones, sous les réserves suivantes: maintien du passage central actuel; rues du pourtour élargies; maintien du conclave et du pavillon des finances; démolition des ruines par les P.T.T.; présentation d'un projet tenant compte des désirs exprimés précédemment.

L'administration demande à engager des pourparlers avec l'administration des P.T.T. Le Conseil municipal approuve cette façon de voir.

Les travaux de restauration du Palais des Beaux-Arts coûteront 600.000 francs.

LE BUDGET PRIMITIF DE 1920

Salengro soumet à l'examen du Conseil le projet de budget de notre ville pour l'exercice 1920.

Malgré de très grands efforts financiers, le déficit global du budget est encore de 9.275.706 fr. 18.

En conséquence, le projet de budget établi et ratifié par la commission des finances, est adopté.

On demandera à l'Administration supérieure de combler le déficit existant : 1. par une subvention de 7.775.706 fr., destinée à assurer l'équilibre du budget ordinaire; 2. par une avance de 1.500.000 francs, destinée à couvrir le déficit du budget extraordinaire, afin de commencer bientôt les travaux du démantèlement.

LES DOMMAGES DE GUERRE

Ils sont énormes, fait remarquer Salengro, en un exposé fort bien établi. La reconstruction des quartiers détruits a été retardée par la crise des transports. Les bâtiments communaux ont tous souffert des dommages considérables qui se chiffrent par une somme totale de 24 millions 254.300 francs. Les chaussées et le pavage des rues ont énormément souffert, de même les canalisations d'eau, qui sont à vérifier entièrement.

Bref, les dégâts se chiffrent, valeur 1920, par une somme de 90.000.000 francs environ, dont une partie à la charge de l'Etat.

LA LECTURE DU BUDGET

On procède ensuite à la lecture de tous les articles du budget.

Légalement, cette lecture est obligatoire.

A l'article « subvention sport », Coolen fait remarquer « qu'il est un certain sport qui est devenu un peu trop encombrant. N'a-t-on pas été jusqu'à donner à un de ses adeptes le titre de « gloire nationale ». Ce titre honorifique devrait être réservé, dit-il, à des hommes qui, comme Pasteur, Roux, Curie, sont des bienfaiteurs de l'humanité ou de grands savants. Le sport, c'est bien, mais il faut une juste mesure en tout ».

Les autres articles du budget ne donnent lieu à aucune autre observation que celle de Dujardin qui se plaint que le bureau de placement de l'Office du Travail ne rend guère de services aux travailleurs. Le bureau de placement de la Bourse du Travail rend d'autres services.

V. B.*

La question du charbon

UNE LETTRE DE SAINT-VENANT

Le citoyen Saint-Venant, mandaté par la réunion du 17, vient d'adresser la lettre suivante à plusieurs députés et sénateurs :

« Cher collègue,

Comme suite à la décision prise à la réunion du 17, M. le Ministre des Travaux publics m'avise qu'il nous recevra le jeudi 25 mars, à seize heures.

Je vous prie donc de vouloir bien vous trouver au Ministère à 15 h. 45, boulevard Saint-Germain.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Député du Nord : SAINT-VENANT. »

NÉCROLOGIE

Les obsèques de notre regretté collaborateur Victor-Désiré HENNION, linotypiste, dont nous avons annoncé hier le décès, auront lieu demain mercredi, à huit heures, en l'église Notre-Dame de Fives. Assemblée à 7 heures 45, à la maison mortuaire, 11, rue de l'Alcazar.

Dans la Police

NOMINATIONS

Sont nommés, avec effet au 1er mars 1920 : Brigadier H. C. M. Verneuil-ville, brigadier de 1re classe (ancienneté) — Brig. de 1re classe, M. Mines Edmond, brigadier de 2me classe (choix) — Brig. de 2me classe, M. Lièvain Aymar, sous-brigadier de 1re classe (concours) — Sous-brigadier de 1re classe, M. Déprez François, sous-brigadier de 2me classe (ancienneté) — Sous-brigadier de 2me classe, M. Derwyn Jérémie, agent H. C., (concours) — et Simon Jules, agent de 1re classe (concours).

Sergents de ville de 4me classe : MM. Marcout Emile, Bourry Henri, Hourlez François, Despinoyes Joseph, Waoquez Alfred, Dhennin Henri, Seure Henri, Deminal Léon, Denot Charles, Decourcelles Pierre, Dobbels Gaston, Liévin Edouard, Belhomme Raymond, Delzenne Olga, Lasselin Ernest, Dewitte Edouard, Martinache Rémi, Fribien Pierre, sergents de ville stagiaires.

La question des transports

La lettre suivante a été adressée à M. l'Inspecteur principal du chemin de fer du Nord, par le Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux :

Monsieur l'Inspecteur principal,

Depuis l'armistice, l'habitude a été prise dans le commerce, par suite des grosses difficultés actuelles, de faire la plupart des expéditions de marchandises contre remboursement. Or, il arrive que les gares des pays dévastés et, en particulier, la gare de Lille-Saint-Sauveur, mettent des retards parfois considérables pour le paiement des marchandises expédiées par ce genre de transport.

Le Syndicat des vins et spiritueux du Nord a reçu et reçoit chaque jour à ce sujet des plaintes de ses adhérents qui signalent cet état de choses.

Bien souvent, les fûts qui ont servi à transporter la marchandise ainsi livrée sont entrés, vides, à leur destination première depuis nombre de jours et les sommes perçues par la Compagnie ne sont pas encore mises à la disposition des expéditeurs.

Cette façon de procéder de la Compagnie des chemins de fer du Nord entraîne de nombreux inconvénients. En raison des prix élevés des produits, il y a là une avance de capitaux non négligeable pour le commerce et qu'il importe au premier chef de supprimer.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de M. l'Inspecteur principal sur ce point et de lui demander de vouloir bien faire remettre en vigueur, dans leur lettre et leur esprit, les dispositions de l'art. 43 des tarifs généraux pour les transports à petite vitesse, aux termes desquelles « les sommes qui suivent à titre de remboursement sont soumises, au retour, à la taxe portée au tarif général, ou aux tarifs spéciaux de la grande vitesse pour le transport des finances. »

En d'autres termes, « les sommes qui suivent les expéditions à titre de remboursement étant soumises à la taxe des finances doivent être payées aux expéditeurs dans les délais ordinaires de la grande vitesse ». (Circ. et lettre ministérielle du 26 octobre 1863 et du 14 décembre 1899).

Ces délais sont fixés par les art. 2 et 4 de l'arrêté ministériel du 26 juin 1903 (deux heures après l'arrivée du train).

Veuillez, Monsieur l'Inspecteur principal, avoir l'obligeance de faire procéder d'urgence à une enquête à ce sujet et nous espérons qu'à la suite de cette enquête, vous donnerez les ordres nécessaires pour faire donner satisfaction, non seulement pour le moment présent, mais encore pour les jours futurs.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, etc., etc.

Le président : G. DELEARDE.

A LA SOCIETE NATIONALE des BEAUX-ARTS

Le jury de la Société Nationale des Beaux-Arts vient de recevoir la « Suite pour chant et piano » intitulé « Shéhérazade », qui sera exécutée aux Concerts du Salon de 1920. Cette œuvre est de notre distinguée concitoyenne, Mme Jeanne Robert Thieffry. Toutes nos félicitations.

Chronique Artistique

AUX NOUVEAUX CONCERTS

Une merveille, ce quatrième concert, un pur délice. Tour à tour, nous avons entendu ces sauvages et ardentes « chansons de Marka », du compositeur A. Georgès, si justes et si exactes d'impressions. Par-dessus tout, je veux vous dire le très grand plaisir que nous causa Mlle Marthe Ferrari, l'exquise cantatrice de l'Opéra Comique, qui nous chanta si ravissamment les diverses mélodies qui lui échurent. Sa si jolie et si pure voix, d'une saveur si fraîche, se fit particulièrement apprécier dans la première de ces chansons : « L'Eau qui court ».

« Si l'eau qui court pouvait parler,
Elle dirait de belles histoires... »

Et comme une source claire, la voix de la cantatrice, si jeune encore, coule doucement, pleine de printemps, de claire jeunesse et de poésie ardente. Par toutes ses qualités, Mlle Marthe Ferrari est déjà une magnifique cantatrice, et l'avenir s'ouvre pour elle plein de promesses. Il lui fut fait un magnifique et mérité succès.

A ses côtés, nous eûmes le très grand plaisir d'applaudir Mme Masurel-Vion, la belle artiste lilloise, et M. Brémont, le superbe déclamateur qui se fit apprécier, lui, dans « Le Chemin de Croix », une œuvre magnifique d'Alexandre Georges, pleine de noblesse.

Très remarqués aussi, MM. Callant et Ducamps, violonistes ; Masurel, très bon violoncelle-solo, le groupe de chœur de l'Emulation Chorale, rassemblé par M. Fanyau, les chœurs de femmes et, surtout, la très belle direction artistique que M. De Villers sut donner à ce très beau concert. Les amateurs d'art eurent tout lieu de se retirer pleinement satisfaits.

CHEZ LES COMMERÇANTS

Dans leur réunion tenue lundi 15 mars, à leur siège, Grand'Place, 10, sous la présidence de M. Taffin, les présidents et délégués des groupements ont émis un vœu adoptant en principe un impôt unique de un pour cent sur le chiffre d'affaires du commerce, de l'industrie et de l'agriculture et repoussent les impôts de 5 et 10 pour cent prévus pour la vente au détail des marchandises de première et deuxième catégorie, ainsi que pour les dépenses afférentes au logement et à la consommation sur place, dans les établissements classés de première ou deuxième catégorie.

Un second vœu a été également émis contre les exonérations fiscales et les avantages commerciaux et financiers dont jouissent les coopératives.

REMERCIEMENTS

La famille Lefebvre Berthe remercie la nombreuse assistance qui a assisté aux funérailles de leur parente, la regrettée Eléonore Lefebvre, et des marques de sympathie qui ont été témoignées.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Henriette Mannessier, fille de M. Auguste Mannessier, industriel à Béthune et de Madame, avec M. Albert Petit, ingénieur des Arts et Manufacturiers, lieutenant d'artillerie de réserve, Croix de guerre.

AVIS ET COMMUNICATIONS

RECENSEMENT DES VOITURES AUTOMOBILES. — L'examen des listes de recensement des voitures automobiles a fait constater qu'un nombre important de voitures n'ont pas été déclarées par leurs propriétaires.

Le maire de Lille rappelle aux intéressés qu'ils doivent, sans d'urgence leur déclaration à la mairie, bureau militaire, s'ils veulent s'éviter les sanctions pénales qui pourraient en résulter pour eux, à la suite des investigations auxquelles il va être procédé.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni hier soir, à 6 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lebas, député, maire de Roubaix.

Après l'élection de M. Vermeulen comme secrétaire de la séance, le Conseil a délibéré sur les questions suivantes :

SPECTACLES. — L'administration avait sollicité l'autorisation ministérielle d'établir une taxe municipale sur les spectacles. Le Préfet du Nord demande de surseoir à cette taxe. Le Conseil renouvelle son vœu.

BUDGET PRIMITIF DE 1920. — L'excédent de dépenses atteint la somme de 7.376. 273 fr. Les recettes y sont prévues pour 9.524.737 fr. et les dépenses pour 16.901.556 fr.

JURY. — MM. Arthur Wilkrop et Louis Dument pour le canton N.; Charles Mangin et Julien Roussel pour le canton E.; Henri Kimpe et Emile Lorthiois pour le canton O.; sont désignés comme délégués du Conseil Municipal membres du Jury.

REFECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX. — Le total des dépenses prévues pour les travaux de réfection s'élève à 2.639.415 fr. Cette somme réclamée comme dommage de guerre.

L'AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ. — En date du 31 mars 1919, par décision du Conseil municipal, le prix du gaz au mètre cube a été porté à 0 fr. 27. Par suite de l'augmentation du prix du charbon, qui de 31 fr. 75 par tonne en mars, est passé à 120 fr., la Société Roubaisienne d'éclairage, se basant sur les travaux d'une commission interministérielle demande à ce que le prix du mètre cube de gaz soit porté, à partir du 1er mars, à 0 fr. 45 avec augmentation ou diminution de 2 centimes pour 10 fr. de variation du taux de la tonne de charbon.

Les établissements publics et la ville, pour l'éclairage public, verraient aussi le prix de vente augmenté d'une hausse proportionnelle.

Le rapporteur de la commission d'étude conclut par un avis favorable, tout en rétablissant la redevance annuelle de 400.000 fr. dont la Société concessionnaire avait obtenu réduction.

Le Conseil adopte la proposition et maintient la redevance de 400.000 fr.

CONTRIBUTION DE GUERRE. — Le Conseil ouvre un crédit de 189.920 fr. pour couvrir le reliquat de sa dette que la ville a contracté près de la Société Générale de Belgique, qui eut à payer seize millions de francs comme contributions de guerre.

Cette somme sera portée sur les dommages de guerre.

VOIRIE MUNICIPALE

NOUVEAU TARIF DES DROITS DE VOIRIE. — Le Conseil décide de tripler des recettes sur les droits de voirie. Ces taxes frappent plus particulièrement les constructions importantes et les fraîches ornementées.

TAXES PREVUES AU REGLEMENT DE POLICE. — La Ville fera payer 8 fr. pour une plaque à 1 chiffre, pour le numérotage des maisons, 8 fr. 25 pour 2 chiffres, et 8 fr. 50 pour 3 chiffres.

Pour les travaux de branchement à l'égout il sera demandé 125 fr. au mètre courant pour la maçonnerie et 60 fr. pour le branchement en poterie. Pour les lampes électriques, la taxe sera de 5 fr. par lampe et par an.

VOIRIE VICINALE. — Le budget primitif de 1920 de 21.129 fr., couvert du produit d'un centime additionnel, est accepté.

CONTRIBUTION MOBILIERE

DEDUCTION D'UN MINIMUM DE LOYER. — L'administration proteste énergiquement auprès du Gouvernement, qui a l'intention de percevoir quand même les impôts pour 1919, et si, malgré son désir nettement exprimé elle n'arrive à voir accorder l'exonération complète de cet impôt, elle prie le Conseil de décider : 1. Que le minimum de loyer, soit 240 fr., qui seront déduits du loyer d'habitation de chaque contribuable ; 2. que soient déclarés exempts d'impôts les habitants dont les loyers est supérieur à 240 fr. mais ne dépasse pas 352 fr.

INSTALLATION DE DIVERS SERVICES SANITAIRES. — Le Conseil approuve les plans et devis acceptés par les Commissions des Hospices en vue de l'installation de bains sulfureux et de dispensaire des maladies de la peau, dans les annexes de l'Hospice civil.

BOURSES ET SUBSIDES. — Le Conseil accorde un subside 300 fr. par an à Mlle Leroy, élève à la Sorbonne, ainsi que 35 fr. d'indemnité pour achat de livres à la Mutuelle du personnel du ravitaillement.

CONTENTIEUX. — Le Conseil permet le renouvellement du bail à loyer de l'habitation de la Directrice de l'Ecole des Filles de la rue Saint-Antoine. Ce bail a été majoré de 20 % pour faire face au surcroît des charges.

Il décide que l'administration se défende de l'action intentée par divers propriétaires riverains du Riez de l'Espierre, dont les propriétés ont subi des dégâts occasionnés par la pluie.

CREDITS DIVERS. — Divers crédits sont votés : pour les indemnités complémentaires de traitements aux employés et ouvriers mobilisés des Hospices, pour régulariser le budget des Hospices.

MARCHES DE GRE A GRE

Divers marchés de gré à gré sont approuvés : pour la fourniture de roues de tombereaux, de chaux et de ciment; pour construction de bancs en ciment armé dans les promenades et jardins publics; pour fourniture de livrets de mariage, de képis pour agents municipaux, du coke nécessaire à la population, pour le camionnage des denrées alimentaires, pour la fourniture des vêtements des musiciens de la Grande Harmonie, pour l'acquisition de deux appareils extincteurs et de matériel de recharge.

VŒUX

Augmentation du prix du pain. — M. Julien Roussel émet le vœu que soient admis au bénéfice du pain à prix réduit les ouvriers sans travail et touchant le chômage, ainsi que les vieillards de toute nationalité, demeurant à Roubaix.

M. Dhondt demande qu'un article soit ajouté à ce vœu : que cette mesure s'étende aussi aux ouvriers ayant deux enfants.

L'amnistie. — M. Vermeulen émet le vœu suivant :

« Le Conseil municipal de Roubaix, réuni le 22 mars, émet le vœu que l'amnistie soit étendue à tous les militaires qui dans la longue guerre, au milieu des périls, ont eu un moment d'égarement qu'ils expient depuis dans la prison.

La paix signée l'an dernier doit être suivie de la mesure de clémence et de pardon qu'est l'amnistie.

Nous demandons qu'en soient seuls exclus ceux qui se sont rendus coupables d'intelligences avec l'ennemi ».

M. Vermeulen émet ensuite le vœu suivant :

Vœu pour la conclusion de la paix avec la Russie et la cessation de la guerre en Orient et en Extrême-Orient. — « Après la guerre, longue de près de cinq ans, qui coûta à la France plusieurs centaines de milliards, 1.500.000 morts, des centaines de mille mutilés, et qui se termina par la victoire militaire, ce dont notre pays a le plus besoin, c'est de la paix générale.

« Le traité de paix est signé, mais la paix reste à faire. Elle ne le sera que lorsque la France reprendra ses relations économiques et politiques avec la Russie et son gouvernement et cessera d'expédier d'importants contingents de soldats en Extrême-Orient, transformé en théâtre d'une nouvelle guerre.

« Le Conseil municipal de Roubaix, n'ayant en vue que les intérêts du pays qui réclament le retour le plus rapide à la paix mondiale, émet le vœu que le gouvernement français, d'accord avec les gouvernements alliés, entre en rapports immédiats avec le gouvernement de la Russie pour le rétablissement de la paix avec ce grand pays, notre alliée d'hier, et pratique une politique en Extrême-Orient qui soit de nature à mettre enfin un terme à la guerre dont notre pays et surtout les régions libérées, ont tant souffert ».

Tous ces vœux sont adoptés par le Conseil municipal.

Les patrons du Textile sont fixés sur le coût de la vie

LES POURPARLERS VONT REPRENDRE

Voici le texte d'une affiche qui sera placardée aujourd'hui dans la région cambrésienne :

« La Commission officielle, dans sa réunion plénière d'hier, a établi que le coût actuel de la vie pour une famille de quatre personnes : père, mère et deux enfants (9 et 12 ans) est de :

« Alimentation : 4.510 fr. — Habillement : 1.363 fr. — Entretien du ménage : 1,020 fr. — Loyer, éclairage, chauffage : 1.043 fr. — Frais médicaux et pharmaceutiques : 130 fr. — Distractions, etc. : 590 fr. — Total : 8.616 fr., soit 165 fr. 70 par semaine.

« La Commission a pris les patrons d'appliquer ces chiffres aux salaires actuels.

« Nous nous tenons à la disposition des patrons pour toute entrevue.

« Le Syndicat du Textile de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin, Renaix et Mouscron ».

UN NOYE

Hier matin, vers 6 heures 30, la police a retiré du canal de Roubaix, quai d'Anvers, le corps d'un homme qui a été reconnu, et que les papiers dont il était porteur avait également permis d'identifier. C'est un nommé Cyrille David, chauffeur en usine, né à Zuzin (Belgique) le 18 novembre 1879, domicilé à Bergues, section D. Le corps ne portait aucune trace de violences et paraît avoir séjourné assez longtemps dans l'eau. Tout fait supposer que cette mort est due à un accident. M. David étant encore porteur de sa montre et de son portefeuille garni d'une certaine somme d'argent.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital, à l'effet d'y être examiné par le médecin-chef requis.

DEFENSE DE DANSER

M. Constant Raulan, tisserand et cabaretier, laissait danser dans son établissement, boulevard Gambetta, bien que non muni d'autorisation. — Procès-verbal a été rédigé contre lui.

— Mme Caron, cabaretière, rue du Collège, 25, s'est trouvée dans le même cas.

FEMME A L'HEURE

Pour avoir laissé son commerce ouvert après l'heure, Mme Dariels, rue du Collège, 145, a relaté un procès-verbal.

PRIERE DE BALAYER

Procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Henri Salembier, 50 ans, tresseur, boulevard de Beaurepaire, 25, pour défaut de balayage en face de l'immeuble situé rue des Fleurs, 19.

LE REPOS HEBDOMADAIRE DANS LE COMMERCE ET LES JOURS DE FETE

Le maire de la ville de Roubaix, rappelant la loi du 13 juillet 1906, qui stipule que dans tout établissement où s'exerce un commerce de détail et dans lequel le repos hebdomadaire aura lieu le dimanche, ce repos pourra être supprimé lorsqu'il coïncidera avec un jour de fête locale, vient de prendre un arrêté par lequel sont déclarés jours de fête locale, pendant l'année 1920, les dimanches désignés ci-après :

4 avril, fête de Pâques. — 11 avril, Foire de Roubaix. — 16 mai, précédant la Pentecôte. — 5 septembre, ducasse de Roubaix. — 31 octobre, précédant la Toussaint. — 19 décembre, précédant la Noël.

Avis et Communications

LA SOLIDARITE ARTISTIQUE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (Ligue sociale), 8, rue de Grenelle-Chanzy, nous a fait immédiatement des conférences très

EAU des CARMES BOYER

Digestive

Après le repas dans une infusion.

la réunion générale trimestrielle aura lieu le 28 mars, à 10 heures du matin.

Elle invite les sociétaires désirant faire partie du Conseil à envoyer leur adhésion avant dimanche, à huit heures du matin.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Jacqueline Bossut, rue Fontenoy, 76. — Lucienne Vansantenghe, rue Pétonerie, 122. — Gerbrette Heim, rue Decrème, cour Debruyne, 2.

Décès. — Joséphine Vermeersch, épouse Levasseur, 37 ans, rue Daubenton, 100. — Clotilde Rose, 56 ans, rue Roubaix, 32. — Eugène Deville, 56 ans, rue d'Ely, 28. — Léontine Legrand, 1 an, rue de l'Ommelet, 7. — Henri Cottignies, 80 ans, rue Decrème, 101, cour Debruyne, 1. — Marie Berton, épouse Bulaye, 64 ans, rue Basse-Masure, 10. — J.-Bte Vandeoruz, 81 ans, rue Jemmapes, cour Vroman, 9. — Eugénie Nutte, épouse Vandeput, 49 ans, rue Sébastopol, 60.

DENTISTE G. LANGENOVE, Dentiste, anc. 7, rue Gantois, 106, rue Manuel, Lille. Spécialité de pose de dents. 3000.

TOURCOING

PLAINTE POUR COUPS

Le nommé Ernest Mispelaere, âgé de 43 ans, fermier, demeurant rue Racine, 131, à Tourcoing, a porté plainte au commissariat de 2e arrondissement contre un nommé Désiré Leveugle, âgé de 24 ans, rattacheur, demeurant rue de Brest, 11, qui, sans motif plausible, l'aurait frappé à coups de poing et de pied.

Une enquête est ouverte.

ETABLISSEMENT MUNICIPAL DES BAINS

La direction des Bains municipaux informe le public que le bassin de Nation sera fermé aujourd'hui, mardi 23 mars, pour renouveler l'eau.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, place Sébastopol, le mardi 23 mars 1920, 1 litre par personne, soit 1 fr. 75 :

Secteur 4, cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 heures; numéros impairs de 9 à 10 h.; cartes roses, numéros pairs, de 10 à 11 h.; numéros impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 5 : cartes grises : numéros pairs, de 2 à 3 h.; numéros impairs, de 3 à 4 h.; cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5; numéros impairs, de 5 à 6 h.

ANTHRACITE ANGLAIS

L'inscription pour l'anthracite anglais se tera au Bureau municipal de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, à partir d'aujourd'hui.

Prix : 35 fr. les 100 kilos.

THEATRE MUNICIPAL

(Direction : A. SANTARA)

Semaine de Clôture :

Jeudi 25 mars : LOUISE, drame lyrique en cinq actes, de Gustave Charpentier : Mme Marguerite Charpentier, Mme Bl. Samet, M. Carbelly, Mme Bianca Dubois.

Dimanche 28 mars, à 2 heures 3/4. En matinée, dernière représentation de LOUISE. — En soirée, LES CLOCHES DE CORNEVILLE.

Lundi 29 mars, clôture de la saison : LA COCARDE DE MIMI PINSON.

A la Fédération Amicale des Combattants de la Grande Guerre

(Groupe régional de l'U. N. C.)

SEANCES RECREATIVES DE CINEMA

Nous rappelons à tous les adhérents indistinctement, c'est-à-dire « combattants, mutilés, remplaçants », qu'à partir d'aujourd'hui mardi 23 mars, à 19 heures 30, des séances récréatives de Cinéma seront données gratuitement à l'Hippodrome, place des Halles, pour les familles habitant sous leur toit.

La 2me séance aura lieu mercredi, à la même heure, les 3me et 4me séances, jeudi à 14 h. 30 et 19 h. 30.

Les tickets sont à prendre au siège, 46, rue du Haze, en présentant la carte d'adhérent et le livret de famille.

Pour éviter toute confusion, les tickets sont de couleurs différentes pour chaque représentation et ne sont valables que pour la séance indiquée sur le ticket.

Etant donnée la rapidité d'enlèvement des tickets, les retardataires sont priés de se presser.

COMPTABILITE

en vous adressant aux Etablissements JANET-SUPERBA 79 bis, Boulevard de la Liberté, Lille

Autour de Roubaix-Tourcoing

COMINES

RAVITAILLEMENT. — Denrées mises en vente les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 :

Café, 1 kilo par personne, 6 fr. 70; sucre, 1 k., 5 fr. 90; riz, 1 k. (4 personnes), 1 fr. 75; sel, 1 kil. (par famille), 0 fr. 80; farine lactée, 1 kil. (par famille), 2 fr.; lait, 1 fr. 25 la boîte.

Mercredi, de 8 heures à midi, numéros 950 à 750; de 2 h. à 5 h., 750 à 600; jeudi, de 8 h. à midi, 600 à 450; de 2 h. à 5 h., 450 à 300; vendredi, de 8 h. à midi, 300 à 150; de 2 h. à 5 h., 150 à 1.

AVIS AUX CULTIVATEURS. — Le président du syndicat agricole de Comines-Ste-Marguerite informe les cultivateurs syndiqués qu'il vient d'être avisé de la répartition du bétail à envoyer à Comines.

En conséquence, les cultivateurs voudront bien prendre leurs dispositions pour la réception.

Une réunion générale du syndicat aura lieu jeudi 25 mars, au siège (Vieux-Soldat), à 3 h., pour prendre toutes les dispositions utiles et nommer la commission de répartition des chevaux, bovins, ovins et chèvres.

AVIS. — Le paiement des allocations aux réfugiés (14e et 15e périodes) (du 1er au 15 février), à la Mairie, mercredi 24 mars, de 9 h. à midi et de 2 heures à 4 heures.

INSTITUT MÉDICAL DE PARIS

62, Rue Pigalle, 62

Mises et Nord-Sud : PIGALLE

Guérit rapidement les accidentés récents ou chroniques de la SYPHILIS par sa cure intensive 606, 914, et par son traitement mixte indolore, très puissant.

Maladies de la Peau, Voies urinaires, Cystites, Blennorragie, Rétrécissements, Prostatite, Impuissance, guéris radicalement en quelques jours.

Syphilis, Rhumatismes, Faiblesse N.

Le médecin se chargera de recevoir les malades tous les jours de 8 à 18 heures. Il adressera à tout malade une consultation détaillée sur son cas, sur indication. Les traitements se font également par correspondance.

Consultation absolue.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

SYNDICAT DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX ET DEPARTEMENTAUX DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — L'assemblée générale toutes sections réunies, aura lieu le vendredi 26 mars à 7 heures très précises du soir, salle des Fêtes de la coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, 73.

Ordre du jour : Rapport moral du Conseil syndical. — Statut du personnel. — Revendications.

La carte confédérale en règle sera exigée à l'entrée.

A LILLE

APPEL A LA SOLIDARITE

Le Syndicat des ouvriers et des ouvrières métallurgistes du Havre et des environs a adressé au camarade BONDUES, secrétaire de l'U. D. la lettre suivante :

« Havre, le 17 mars 1920.

Camarade secrétaire,

Par suite du racolage intensif pratiqué dans tous les Départements et même hors de France par les patrons métallurgistes havrais,

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir faire auprès des Syndicats intéressés de votre Union Départementale, toutes les démarches nécessaires pour éviter que les camarades dirigent leurs pas sur le Havre et ce pour deux raisons :

1. Eviter aux camarades d'être dupes par des promesses mielleuses ;

2. Pour éviter de venir faire échec aux revendications restées en suspens depuis plusieurs mois, et que les ouvriers du Havre voudraient bien voir aboutir.

Comptant sur votre vigilance, recevez, camarade, notre salut syndicaliste.

Pour le Conseil syndical et par ordre :

Le secrétaire général : Henri QUESNEL. »

CHAMBRE SYNDICALE DES TYPOGRAPHES ET IMPRIMEURS DE LILLE

NÉCROLOGIE

Le Comité Syndical apprend avec regret la mort du camarade Victor HENNION, linotypiste au « Réveil du Nord », membre du Syndicat depuis plus de 20 ans.

A son épouse, ainsi qu'à sa famille, nous présentons nos condoléances attristées.

Tous les syndiqués disponibles sont priés d'assister aux funérailles de ce regretté camarade, qui auront lieu demain mercredi, à huit heures.

Réunion à la maison mortuaire, rue de l'Alcazar, 11, à sept heures trois-quarts.

Le secrétaire-délégué : L. MASSON.

Dans le Bâtiment

GREVE DES SCULPTEURS ET MOULEURS

Les ouvriers sculpteurs et mouleurs en plâtre sont en grève depuis hier. Les sculpteurs de l'Ameublement ne doivent accepter sous aucun prétexte d'effectuer des travaux pour le Bâtiment. Nous comptons sur leur bon esprit syndicaliste pour cela.

La Commission.

La grève des employés de la Compagnie de Fives-Lille

Il faut que chacun sache dans le public que ce n'est pas pour le plaisir de se reposer que les employés (les manœuvres de la plume, disait M. Garnier, directeur) depuis les techniciens, les comptables jusqu'aux pointons et employés divers ont décidé la grève il y aura bientôt trois semaines.

Il faut que chacun sache qu'à la nouvelle année, alors qu'ils espéraient tous, comme c'était l'usage auparavant, obtenir une augmentation de salaires qui eut été un allègement pour eux des charges croissantes occasionnées par le coût de la vie... il faut que tous sachent qu'ils ont été pour la plupart diminués ou ont seulement obtenu des augmentations nettement dérisoires.

Et voici l'explication :

Le syndicat, réitérant des demandes de relèvement d'un salaire qui ne bougeait guère, malgré l'élévation continue du coût de la vie, la direction de l'Usine avisa de répartir mensuellement par anticipation le montant de la gratification annuelle et il se trouva qu'en janvier ne voulant pas continuer sans doute à octroyer généreusement et par avance des gratifications à un personnel qui avait l'audace de se syndiquer, la direction accorda des augmentations qui, nous le reconnaissons, eussent pu, si elles étaient venues s'ajouter aux chiffres de salaires touchés en décembre, satisfaire pour un temps le personnel employé.

Mais la direction, supprimant le régime d'avances sur gratifications, ramenait donc inévitablement les appointements à leur taux initial pour chaque employé, de sorte qu'avec l'augmentation accordée si généreusement (6 tronçons) les employés se trouvaient être dans la situation du Monsieur à qui on donne d'une main une certaine somme pour la lui reprendre de l'autre main.

Apprivoisés sur la façon de manœuvrer de la direction de cette richissime Compagnie, vous allez mieux être à même de suivre notre mouvement avec plus d'intérêt.

Après cette comédie, ce fut des murmures, mais pleins de confiance nous attendîmes fin janvier, espérant obtenir plus de bien-être et plus d'égalité dans la répartition des salaires.

Bête peine, alors, on envisagea la grève.

Celle-ci éclata après démarches ultimes, n'ayant donné aucun résultat positif.

Elle fut décidée, non pas par le syndicat, comme certains mal intentionnés l'ont déclaré, mais bien par les syndiqués eux-mêmes.

De suite, manœuvres de division tentées par la direction, tentative de racolage à domicile par certains chefs demeurés en service, puis, voyant que ça ne rendait pas, et que la direction générale à Paris avait sur ces entrefaites, reçu notre secrétaire fédéral et semblait disposée à donner en partie satisfaction à tous les employés, notre directeur local voulut faire un beau coup.

Diviser pour régner, l'Etat c'est moi. Grands mots de Louis XIV (1661) que n'a pas oublié la mémoire prodigieuse de M. Garnier.

Il est donc faire des lettres recommandées qu'il envoya à un certain nombre d'employés. Elles notifiaient aux intéressés qu'à partir de telle date, ils étaient augmentés d'un tel chiffre à condition toutefois qu'ils reprennent le travail dans les quarante-huit heures.

Cette manœuvre, mieux encore que les précédentes, échoua.

Les employés savent :

Qu'ils peuvent avoir confiance en l'action syndicale :

Qu'ils peuvent compter sur la solidarité de tous les travailleurs pour mener à bien leur lutte contre leur directeur, car c'est bien d'une lutte contre le directeur local qu'il s'agit, puisque la direction générale était décidée à accorder à TOUS des augmentations de salaires, c'est donc qu'elle reconnaît que le cent de la vie est bien en hausse et que nos revendications sont justes.

Nos camarades sont résolus à tenir jusqu'au jour où TOUS seront gratifiés d'une augmentation de salaires, assez sensible pour leur permettre de faire face aux exigences du coût de la vie.

Donc, la grève continue.

Camarades employés, camarades ouvriers, vous tous qui travaillez, apportez votre obole à la Caisse syndicale qui soutiendra ceux qui luttent pour un mieux-être et pour l'amélioration du sort commun des travailleurs.

Par ordre : Le Secrétaire général, A. BAUX, 28, rue de Fives (au 1er étage).

SYNDICATS DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, 28, RUE DE FIVES — LILLE

Pour les employés grévistes des ateliers et bureaux de la Compagnie de Fives-Lille.

« Camarades,

Depuis plus de 15 jours nos camarades employés de la richissime Compagnie de Fives-Lille sont en grève.

Leurs revendications vous les devinez : Reconnaissance du syndicat. — Un peu plus de bien-être.

Après huit mois d'efforts vains, à bout de patience ils ont cessé le travail espérant ainsi faire fléchir la résistance patronale.

Peut-être réussiront-ils plus tôt qu'ils ne le supposent tout d'abord, mais avec un patronat de combat, il faut prévoir, c'est pourquoi au nom des premiers qui